

# ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ  
PAR LE MINISTÈRE DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ET LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

---

# SOMMAIRE

---

**P4**  
**MOT DU PRÉSIDENT**



## 2021, ANNÉE DE LANCEMENT D'ALCOME

**P5**

- Notre mission et nos objectifs
- Notre champ d'action
- Contexte et chiffres clés



## L'ÉQUIPE ALCOME ET NOTRE GOUVERNANCE

**P12**

- Notre actionariat
- L'équipe ALCOME
- Conseil d'Administration et Comités
- Comité des Parties Prenantes



## NOS ACTIONS EN 2021

**P20**

- Le portail ALCOME, outil clé pour les contractualisations
- Nos premières actions de sensibilisation et de communication
- Nos premières études
- Notre programme d'expérimentation des Communes Pilotes



4

## NOS DONNÉES FINANCIÈRES

P 35

- Eco-contributions : accompagner nos adhérents
- Dépenses 2021 : structurer notre éco-organisme



5

## INNOVATIONS, ENGAGEMENTS ET PARTENARIATS

P 40



6

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2022

P 42



Jérôme Duffieux, Président d'Alcome



La « Mission Mégot » a mis sur pied la première REP relative au nettoyage pour accompagner les collectivités et autres parties prenantes dans la réduction des mégots abandonnés dans l'espace public. Grâce au travail de l'ensemble des parties prenantes, cette mission a été conduite à son terme avec l'agrément d'Alcome le 10 août 2021. La Confédération des buralistes a été associée dès le début de l'année 2021 aux travaux de la « Mission Mégot » et a rejoint le Conseil d'Administration de l'éco-organisme à sa création afin de contribuer pleinement à la sensibilisation des fumeurs au bon geste.

Désormais les metteurs en marché de produits du tabac peuvent assumer leur responsabilité environnementale en mettant en œuvre, au travers d'Alcome, les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Ces objectifs sont ambitieux : réduire la présence de mégots dans les espaces publics de 20% dès 2024 et de 40% d'ici août 2027, avec un jalon intermédiaire de 35% en 2026.

En 2021, notre priorité a été de structurer le plus rapidement possible les activités d'Alcome. D'abord en recrutant une équipe de 6 personnes dirigées par Marie-Noëlle Duval qui occupe la fonction de Directrice Générale. Dès le mois de septembre, ALCOME permettait aux collectivités locales de contractualiser avec l'éco-organisme et d'accéder aux soutiens financiers grâce à la mise en service de la plateforme internet, un portail qui leur est dédié, et l'organisation de nombreuses réunions d'information.

Le Comité des Parties Prenantes a été créé dès le mois d'octobre. Il a pu se réunir à 2 reprises en 2021 pour émettre des avis sur différents sujets comme la sensibilisation du fumeur au bon geste ou encore les orientations budgétaires de 2022.

En 2021, les consultations pour le choix des bureaux d'études ont été initiées pour les études de gisement et de coûts, ainsi que pour le choix d'une agence de communication pour le lancement des campagnes de sensibilisation.

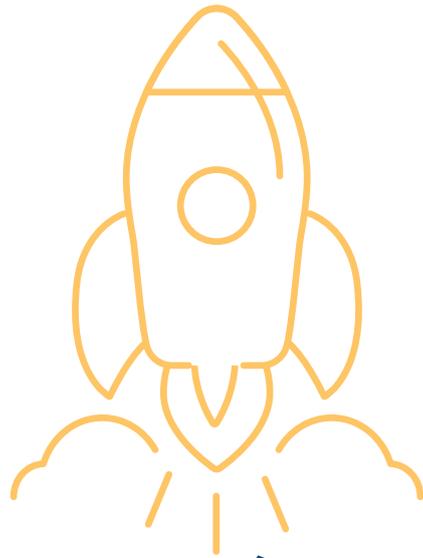
Au-delà de ses obligations réglementaires, Alcome a aussi souhaité lancer des sites pilotes pour apporter au plus vite aux collectivités locales des retours d'expériences d'actions de prévention et tester différents types de dispositifs de collecte.

Enfin, le sujet de la fin de vie des mégots a été identifié comme une question clé, aujourd'hui encore mal connue. Les impacts environnementaux, économiques et réglementaires des différentes filières de traitement sont en effet peu documentés. Ils nécessitent la réalisation d'une étude avant de fixer les orientations en ce domaine pour les années à venir.

En quelques mois, Alcome a su mettre en œuvre un nouveau dispositif destiné aux communes, pour la première fois concernées directement par une REP. Cette nouveauté pour les principaux acteurs nécessite des efforts de pédagogie et d'accompagnement que l'équipe d'Alcome a d'ores et déjà engagés pour que l'année 2022 soit celle du déploiement du dispositif sur la majeure partie du territoire.



Jérôme Duffieux,  
Président d'ALCOME



**2021, ANNÉE DE  
LANCEMENT  
D'ALCOME**



# Notre mission et nos objectifs

## La création d'ALCOME

La **Directive Européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement**, qui prévoit le déploiement d'une filière REP sur les mégots dans tous les Etats Membres d'ici au 5 juin 2023 (Directive (UE) 2019/904, dite « Single Use Plastic »), est adoptée en juin 2019 par l'Union Européenne.

**La France s'est positionnée en pionnière** sur le sujet de la REP Produits du tabac en visant une mise en œuvre de la filière au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En vue de cette échéance, les fabricants, en coordination avec toutes les parties prenantes (buralistes, collectivités, associations, etc.), et dans le cadre défini par les pouvoirs publics, ont commencé à se mobiliser à travers la **Mission Mégots**, afin que puissent s'organiser activement les travaux préparatoires au déploiement de la future filière REP sur les Produits du tabac.

Dans le cadre de sa mission de préfiguration de la future filière REP Produits du tabac, la Mission Mégots a mené de nombreuses actions : un état des lieux, des études et analyses multithématiques de la problématique de l'abandon du mégot dans l'espace public, mais également des réflexions relatives aux modalités d'actions et financement de la filière.

En juillet 2019, la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poisson, présente **la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** (dite « Loi AGECE ») devant le conseil des ministres. Elle est adoptée par le Parlement le 30 janvier 2020. La Loi AGECE crée onze nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), dont celle des Produits du tabac. La création de cette nouvelle filière REP impose aux fabricants et distributeurs la prise en charge financière de la gestion des déchets issus des produits du tabac (cigarettes, cigarillos, cigares et filtres).

En novembre 2020 entre en vigueur le décret n°2020-1455, qui permet la réforme du cadre régissant la responsabilité élargie des producteurs en matière de prévention et de gestion des déchets.

**En décembre 2020, ALCOME est créé.**

Publié au Journal Officiel du 18 février 2021, l'arrêté du 5 février 2021 définit le **cahier des charges d'agrément des éco-organismes** de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac, et détaille les objectifs de la filière.

Le 8 juillet 2021, ALCOME présente sa demande d'agrément en Commission inter-filières REP (CIFREP).

**Le 10 août 2021, ALCOME obtient son agrément** et devient ainsi l'éco-organisme de la filière REP Produits du tabac pour une durée de six ans.

Pouvoirs publics, collectivités, organismes et opérateurs liés à l'écosystème des mégots, associations, metteurs sur le marché : **ALCOME est au cœur d'un mouvement collectif, au service d'une responsabilité nouvelle.**



## Nos objectifs

ALCOME a pour objectif premier de **lutter contre la présence de mégots dans l'espace public**.

Nos objectifs, fixés par le cahier des charges d'agrément, sont d'atteindre :

- 20% de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics d'ici août 2024,
- 35% de réduction d'ici août 2026,
- 40% d'ici août 2027.

L'éco-organisme vise à **contribuer aux coûts de nettoyage générés par la présence de mégots en versant des soutiens financiers aux collectivités**.

Ce soutien financier est versé selon le barème défini dans l'agrément d'Alcome. Le montant des soutiens est calculé en euros par habitant, le barème distingue les communes selon leur population et leur caractère touristique ou non.

Au-delà des soutiens financiers, ALCOME vise à **soutenir les communes, groupements de communes, Cafés-Hôtels-Restaurants, personnes publiques en charge des espaces naturels ainsi que les autres personnes publiques dans leurs actions en faveur de la réduction des mégots abandonnés dans l'espace public**. Pour les acteurs ayant contractualisé avec ALCOME, l'éco-organisme fournira des kits de communication pour sensibiliser les fumeurs au bon geste, des dispositifs de collecte (cendriers de rue selon certaines modalités et selon les besoins estimés par ALCOME), des cendriers de poche au prorata du nombre d'habitants dans la collectivité. Enfin, si la commune le souhaite, l'éco-organisme pourra éventuellement pourvoir à la collecte des mégots massifiés par les collectivités à hauteur de 100kg.

### LE DÉFI DU NETTOIEMENT : ALCOME, LA PREMIÈRE FILIÈRE REP DÉDIÉE AU NETTOIEMENT

La filière REP Produits du tabac applique le principe du pollueur-payeur visant à faire prendre en charge les metteurs en marché la fin de vie des produits. Mais contrairement à d'autres filières REP, dont les objectifs peuvent être définis en pourcentage de produits collectés et recyclés, ALCOME est le premier éco-organisme dédié d'une filière REP de nettoyage. Les objectifs d'ALCOME sont définis en pourcentage de réduction de mégots abandonnés dans l'espace public.

ALCOME s'adresse ainsi en majorité aux communes, qui ont la responsabilité des opérations de nettoyage sur la voirie, à quelques EPCI et aux Cafés-Hôtels-Restaurants, aux personnes publiques en charge des espaces naturels et dès 2023 aux autres personnes publiques. ALCOME fait donc face à un contexte tout à fait nouveau dans l'univers des filières REP et se doit de faire preuve de pédagogie vis-à-vis des acteurs afin de sensibiliser ces publics élargis au fonctionnement d'une filière REP et aux enjeux liés au nettoyage.

ALCOME s'engage à faire collaborer ces divers acteurs dans une optique de bonne opérationnalisation de la filière REP Produits de tabac. ALCOME souhaite toucher des publics larges et mettre en relation des parties prenantes n'ayant pas toujours eu l'habitude de travailler ensemble.

### Nos 4 axes stratégiques

Afin d'atteindre nos objectifs de réduction de mégots abandonnés dans l'espace public, nous avons défini lors de nos premiers mois d'agrément quatre axes stratégiques clés, pour nous guider tout au long de notre mission :

1



**Construire une filière REP Produits de tabac juste et efficace**

2



**Sensibiliser les fumeurs au bon geste**

3



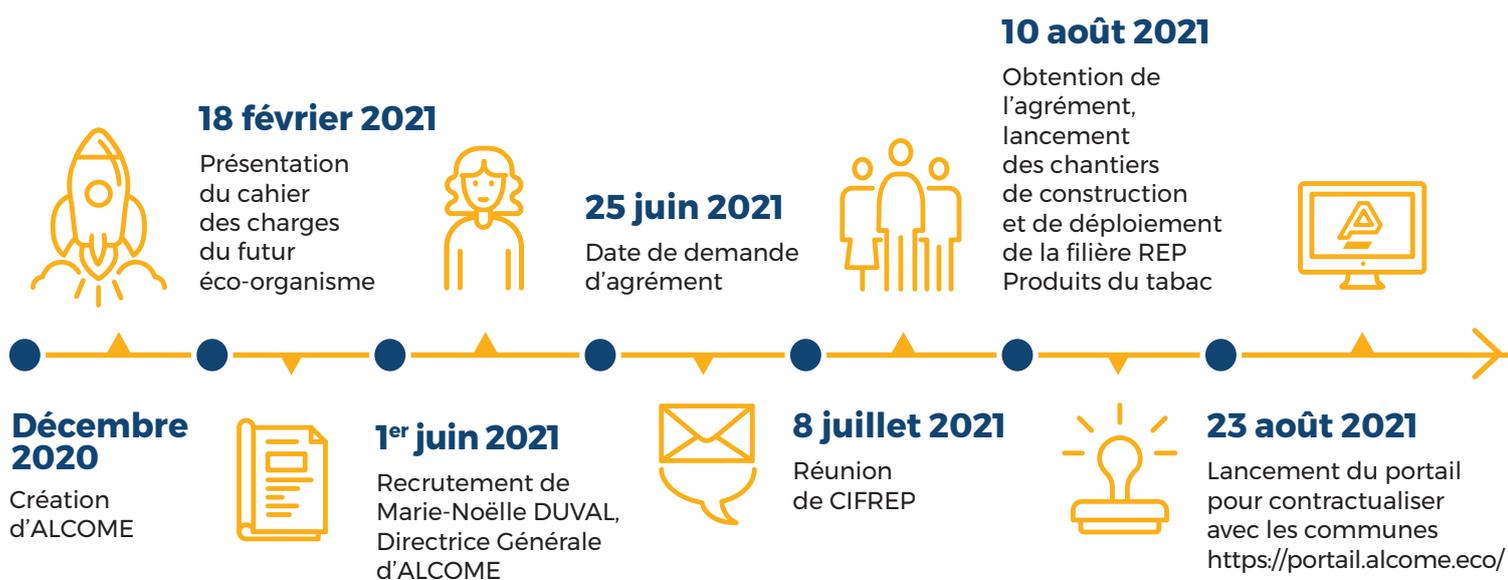
**Limiter l'impact environnemental des mégots par l'opérationnalisation de la REP**

4



**Développer la légitimité et la reconnaissance d'Alcome**

# L'année 2021, année de lancement d'ALCOME



**24 août 2021**

Première inscription de commune sur le portail (Suippes)



**25 novembre 2021**

Mise en ligne de la version 2 du portail plus fluide et intégrant de nouvelles fonctionnalités pour les collectivités



**1<sup>er</sup> décembre 2021**

Recrutement d'Arnaud GUYONNE, Responsable des systèmes d'informations d'ALCOME



**31 décembre 2021**

111 communes inscrites sur le portail ALCOME et 9 groupements de communes



**10 novembre 2021**

Première réunion du Comité des Parties Prenantes d'ALCOME



**Novembre 2021**

Consultation auprès de l'ensemble des parties prenantes pour le cahier des charges de l'étude d'évaluation de gisement des mégots abandonnés dans l'espace public



**14 décembre 2021**

Deuxième réunion du Comité des Parties Prenantes d'ALCOME



# Notre champ d'action

## Le périmètre de notre filière REP Produits du tabac couvre :

- les produits du tabac avec filtres (Catégorie 1)
- les produits destinés à être utilisés avec les produits du tabac (Catégorie 2).

### Catégorie 1 :

#### Produits du tabac avec filtres



Les quatre principaux fabricants réunis au sein de l'actionnariat d'ALCOME représentent 97 % du marché des cigarettes manufacturées, auxquels s'ajoutent plusieurs entreprises européennes familiales de taille intermédiaires, notamment pour les cigarillos.

Il s'agit donc d'un marché particulièrement concentré, distribué, pour presque 100%, par un distributeur agréé (Logista) au sein du réseau des 24 000 buralistes actifs implantés sur tout le territoire de la Métropole (le système de distribution est organisé différemment dans les régions et territoires d'Outre-mer).

Le marché fait par ailleurs l'objet d'une traçabilité considérable, nécessaire au regard du niveau de taxation des produits concernés et requise par la réglementation européenne.

### Catégorie 2 :

#### Produits destinés à être utilisés avec les produits du tabac



Les filtres ou tubes vendus séparément, utilisés conjointement avec du tabac à rouler ou du tabac à tuber (mais non systématiquement vendus conjointement avec ceux-ci), sont notamment commercialisés par quelques acteurs majeurs (RIZLA+, Republic Technologies, Polyflame) mais aussi par une kyrielle de producteurs ou importateurs via divers réseaux de distribution.

Ces filtres peuvent être vendus au sein du réseau des buralistes et chez d'autres distributeurs (GMS, marketplace, etc.).

## Tendances du marché



De manière générale, le secteur est confronté à une baisse tendancielle de la consommation, en lien avec les politiques de santé publique et fiscale mises en œuvre par le Gouvernement. Le montant des cotisations appelé en 2021 à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent est calculé sur la base des quantités déclarées mises en marché au titre de l'année N-1.

La fiscalité des produits du tabac conduit en outre à l'émergence d'un marché parallèle, par la contrebande de produits en provenance soit d'autres états-membres soit hors d'Europe et par la production de cigarettes de contrefaçon.

À ce marché s'ajoutent aussi les importations légales transfrontalières des consommateurs français, soit lors de voyages, soit lors d'achats réguliers pour les habitants des zones limitrophes aux états membres avec une fiscalité moins lourde.

# Contexte et chiffres clés



**67,7 milliards**  
de cigarettes avec filtre

ou de filtres  
vendus séparément  
sont consommés  
chaque année en France



**25%** ne proviennent pas  
du réseau de buralistes :  
importation illégale  
contrebande et contrefaçon

Pour **80%** des fumeurs,  
il n'y a pas assez  
de cendriers  
sur l'espace public et



**75%** d'entre eux  
en cherchent un avant  
de jeter leur mégot<sup>2</sup>

Poids moyen sec du mégot  
de cigarette avec filtre de 0,22g :

**14 200 tonnes**  
de mégots par an



**31%** des fumeurs  
connaissent les sanctions  
mais 94% reconnaissent  
le côté polluant du mégot  
et 90% l'incivilité associée

Sur ces 67,7 milliards

**12% des cigarettes**

sont jetées sur la voie publique,  
soit environ 27% des cigarettes  
consommées dans l'espace public,



soit environ

**7,7 milliards de mégots**

jetés au sol de manière appropriée<sup>1</sup>



L'enjeu est donc  
de faire progresser  
la responsabilité de chacun  
(producteurs et fumeurs)

pour que les cigarettes fumées  
sur la voie publique finissent  
dans des équipements adéquats,  
comme des cendriers  
ou poubelles publiques.



<sup>1</sup> Optae, Etude « Le gisement des mégots abandonnés sur l'espace public », juillet 2020

<sup>2</sup> Opinion Way, Etude « Les fumeurs et la gestion de leurs mégots », avril 2019



# 2

## L'EQUIPE ALCOME ET NOTRE GOUVERNANCE



# Notre actionnariat

ALCOME est une société de droit privé créée sous la forme de Société par Actions Simplifiée (S.A.S) au capital de 100.000 euros et dont le siège social est situé au 88, avenue des Ternes - 75017 Paris. ALCOME a été constitué en vue de devenir à titre principal un éco-organisme au sens de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

Les actionnaires d'ALCOME adhèrent à l'objectif de l'Etat de régler le problème des mégots jetés sur la voie publique via la mise en place de la filière REP. Ils sont engagés collectivement, proactivement et méthodiquement dans la filière sur les produits du tabac, à travers la création et le déploiement prévu de l'éco-organisme. ALCOME ne poursuit pas de but lucratif pour ses activités agréées.

---

Les actionnaires d'ALCOME sont les suivants *(entre parenthèse la part du capital détenue)* :

- BRITISH AMERICAN TOBACCO France (24%)
- JT INTERNATIONAL France (24%)
- PHILIP MORRIS France (24%)
- SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES (24%)
- ASSOCIATION DES FOURNISSEURS DE TABAC A FUMER (2%)
- FEDERATION DES FABRICANTS DE CIGARES (2%)



---

La gouvernance d'ALCOME est complétée par différentes instances pour assurer l'efficacité et la qualité des opérations de l'éco-organisme, décrites en b. iii. Conseil d'Administration et Comités.

# L'équipe ALCOME

En 2021, ALCOME s'est structuré autour de Jérôme Duffieux, le Président, Marie-Noëlle Duval, la Directrice Générale et Arnaud Guyonne, le Responsable des Systèmes d'informations.



**Le Président d'ALCOME, Jérôme DUFFIEUX**, est nommé pour trois ans et le mandat est renouvelable une fois. Jérôme DUFFIEUX est Président de plein droit du Conseil d'administration, il est Président de l'ASSOCIATION DES FOURNISSEURS DE TABAC A FUMER et Président de l'entreprise TRADITAB (Lot-et-Garonne).

**La Directrice Générale d'ALCOME, Marie-Noëlle DUVAL**, a rejoint ALCOME au 1<sup>er</sup> juin 2021. Elle incarne la mise en œuvre stratégique et opérationnelle de l'éco-organisme. Elle assure la bonne relation avec l'ensemble des parties prenantes (fabricants, pouvoirs publics, collectivités, associations, ONG, ...) et participe avec Jérôme Duffieux à la structuration et au développement des activités de l'éco-organisme. Marie-Noëlle a une expérience de 15 ans en affaires publiques et a auparavant travaillé pendant 10 ans dans des cabinets de conseil en stratégie et organisation.



**Le Responsable des Systèmes d'informations d'ALCOME, Arnaud GUYONNE**, a intégré les équipes ALCOME au 1<sup>er</sup> décembre 2021. Il a commencé sa carrière chez Microsoft comme MVP VC++, puis s'est spécialisé en cybersécurité chez Hacklys. Il a ensuite été Directeur Informatique d'Euroset pendant 6 ans et développeur pour différentes entreprises dans la région de Bordeaux pendant plus de 10 ans.

Pour mener à bien ses activités en tant qu'éco-organisme, ALCOME poursuivra la constitution de son équipe en 2022 avec l'arrivée :

- D'un Responsable de la communication et de la sensibilisation des fumeurs au bon geste, Pierre-Etienne DELFLY, en janvier 2022
- D'une Responsable administratif et financier, Mary CARTEAU, en mars 2022
- D'une Attachée de direction, Anne LEROLLE, en avril 2022
- D'un Responsable des opérations, Pascal MARCHAL, en mai 2022.

# Conseil d'Administration et Comités

## Conseil d'Administration

ALCOME est administrée par un Conseil d'administration aujourd'hui composé de 10 administrateurs, personnes morales ou physiques auxquels s'adjoint le Censeur d'Etat, non rémunérées et possédant chacun une voix :



Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques d'ALCOME et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit des questions relatives à la bonne marche et à la gestion d'ALCOME, et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il donne au Président d'ALCOME et à la Directrice Générale les autorisations préalables visées à l'article 13.7 des statuts d'ALCOME et approuve toutes décisions portant sur les opérations visant le cours normal des affaires. Les producteurs mettent en place collectivement un éco-organisme dont ils assurent la gouvernance. Ils lui transfèrent leur obligation et versent en contrepartie une contribution financière.

En 2021, le Conseil d'Administration d'ALCOME s'est réuni cinq fois : le 24 février 2021, le 15 avril 2021, le 8 septembre 2021, le 12 octobre 2021 et le 16 décembre 2021.

L'éco-organisme est placé sous la tutelle des Ministère de la Transition écologique et solidaire et Ministère des Solidarités et de la Santé.

Le Censeur d'Etat d'ALCOME est **Mme Caroline Montalcino** (ministère de l'Economie et des Finances).

Le Conseil d'Administration d'ALCOME a été particulièrement mobilisé pendant l'année 2021, afin d'assurer le meilleur démarrage des activités d'ALCOME et souligner ainsi la gouvernance effective de fabricants dans la mise en place de la filière REP sur les produits du tabac.

## Comités

Pour l'année de lancement de l'éco-organisme en 2021, divers comités ont été organisés afin d'assurer la continuité et la transmission d'informations entre la Mission Mégots et accompagner ALCOME dans ses premiers mois de structuration. Les comités suivants ont été organisés entre septembre et décembre 2021, avec les actionnaires ALCOME :

LE COMITÉ STRATÉGIE	LE COMITÉ RECRUTEMENT	LE COMITÉ COMMUNICATION	LE COMITÉ AUDIT ET COMPTES
réfléchir et construire la stratégie d'ALCOME en collaboration avec les metteurs en marché.	présenter l'organigramme et réfléchir ensemble sur la feuille de route recrutement.	réfléchir et construire les propositions relatives aux campagnes de communication (messages, projets de campagnes, etc.).	valider les éléments budgétaires et comptables en lien avec le Censeur d'Etat, en amont des Conseils d'Administration.

Le Censeur d'État, Madame Caroline MONTALCINO, est invitée à l'ensemble des réunions des comités Audit et Comptes et participe aux Conseils d'Administration et aux Assemblées Générales statutaires ALCOME. Elle a accès à toutes les informations financières d'ALCOME.

Le Commissaire aux Comptes d'ALCOME est le cabinet d'audit indépendant MAZARS.

Dès 2022, une Réunion Adhérents sera organisée, réunion d'information sur la filière REP prévue dans la demande d'Agrément, ouverte à tous les adhérents.

En 2022, les Comités Communication et Recrutement seront remplacés par un Comité Stratégie, organisé une fois par trimestre.

Une Assemblée Générale a lieu au moins une fois par an pour la clôture des comptes. La première Assemblée Générale ALCOME se tiendra le 18 mai 2022.



Lalinde © ALCOME

# Comité des Parties Prenantes

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales issues de la loi AGECE et en particulier du décret de novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs, ALCOME a mis en place un Comité des Parties Prenantes qui se réunit au minimum 4 fois par an et est composé de quatre collèges composés de trois membres. Le comité des parties prenantes est désigné pour 3 ans renouvelables. Il se compose de quatre collèges représentant les acteurs de la filière, chacun comportant le même nombre de membres et d'une personnalité qualifiée.

Dès notre première année de lancement, nous avons à cœur de travailler à la structuration de l'éco-organisme dans une **approche d'ouverture et d'écoute**, c'est en ce sens qu'ALCOME a composé son comité de trois membres par collège (au-delà du seuil minimal de deux membres par collège). Les collèges et membres du Comité des Parties Prenantes, représentatifs de l'ensemble des acteurs de notre filière, sont les suivants :

COLLÈGE DES PRODUCTEURS	COLLÈGE DES OPÉRATEURS	COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS	COLLÈGE DES ASSOCIATIONS
Republic Technologies International (RTI)	Confédération des Métiers de l'Environnement (CME composé de FNADE, FEDEREC, SNEFID)	Association des Maires de France (AMF)	Surfrider
Dean et Simmons France	Fédération des entreprises d'insertion	Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)	Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
Scandinavian Tobacco	Association des opérateurs de gestion des mégots dite 'ASSOGEM'	Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT)	France Nature Environnement (FNE)

**Alci Debievre** (*Scandinavian Tobacco*) est le Président du Comité des Parties Prenantes.

**Johann Leconte** (*France Nature Environnement*) est le rapporteur du Comité des Parties Prenantes auprès de la CIFREP.

En complément de ces quatre collègues, **Philippe Coy** (*Président de la Confédération des Buralistes*) est convié aux Comités des Parties Prenantes en tant que personne qualifiée.

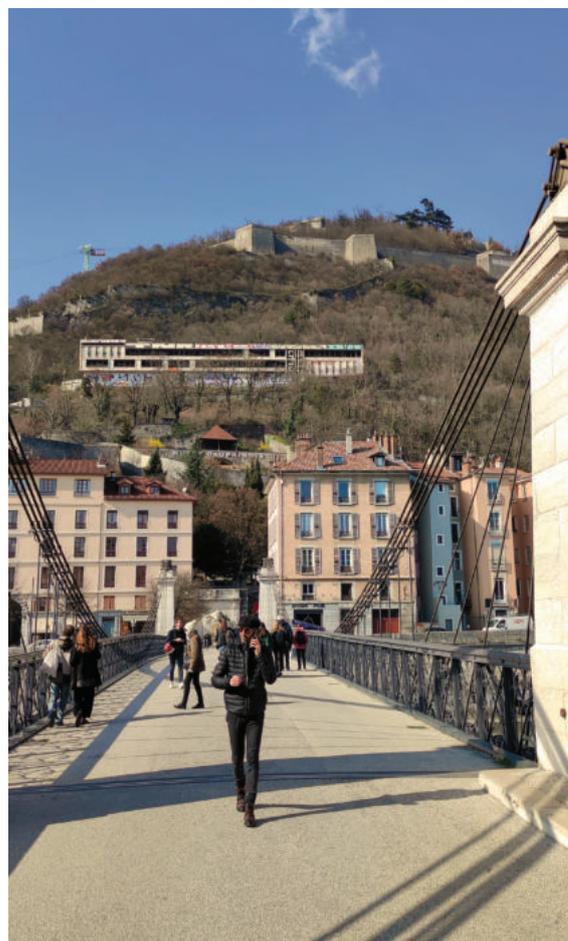
Mais au-delà de ces obligations purement réglementaires, Alcome souhaite faire de cette instance un **lieu de dialogue permanent et de concertation** sur de nombreux sujets relatifs au bon fonctionnement de la REP.

Par exemple, l'avis des parties prenantes peut être requis sur certains cahiers des charges d'étude comme ce sera le cas pour l'étude portant sur l'impact de la fin de vie des mégots qui sera lancée en 2022. Le comité pourra suivre l'avancement de différentes études comme l'étude des gisements de mégots abandonnés. Il a d'ailleurs été amené à émettre un avis sur la méthodologie proposée pour cette étude.

Ce souhait de dialogue s'étend au-delà de ce comité « obligatoire » et des échanges particuliers se mettent en place avec de nombreux autres acteurs comme Amorce ou encore le Cercle National du Recyclage, notamment dans le cadre du programme des communes pilotes d'ALCOME.

Le Comité des Parties Prenantes a un rôle consultatif et doit obligatoirement émettre des avis sur des sujets listés précisément dans le décret de novembre 2020 (comme par exemple les montants de contributions financières, le budget ou encore les projets d'actions de communication...).

En cas d'avis négatif du comité sur un sujet, ALCOME dispose d'un délai d'un mois pour transmettre des éléments complémentaires ou un projet modifié. Le comité est alors saisi pour émettre un second avis. Les avis du comité des parties prenantes sont rendus publics sur son site internet.



Grenoble © ALCOME



” La filière des produits du tabac est particulière car elle touche avant tout au nettoyage des espaces publics. Les enjeux sont donc différents des autres filières REP et certaines parties prenantes le sont également, notamment du fait d’un travail majoritairement à l’échelle communale. Beaucoup de sujets restent à documenter, comme par exemple celui de la fin de vie des mégots collectés sélectivement. Le comité est un lieu de confrontation des points de vue, mais aussi de partage d’expériences pour bâtir ensemble une filière soutenable et durable. »

**Alci Debievre** (*Scandinavian Tobacco*),  
Président du comité des parties prenantes



” Atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l’agrément est de la responsabilité de de l’éco-organisme agréé, il est essentiel que toutes les parties-prenantes accompagnent Alcome dans sa dynamique d’atteinte de ces objectifs. Le comité a un rôle consultatif essentiel pour que les décisions soient prises en connaissances de causes et en conscience des enjeux pour chacun des acteurs dans une concertation aussi large et approfondie que possible. La transition écologique ne peut se réaliser que collectivement. »

**Johann Leconte** (*FNE*),  
Rapporteur du comité des parties prenantes auprès de la Cifrep



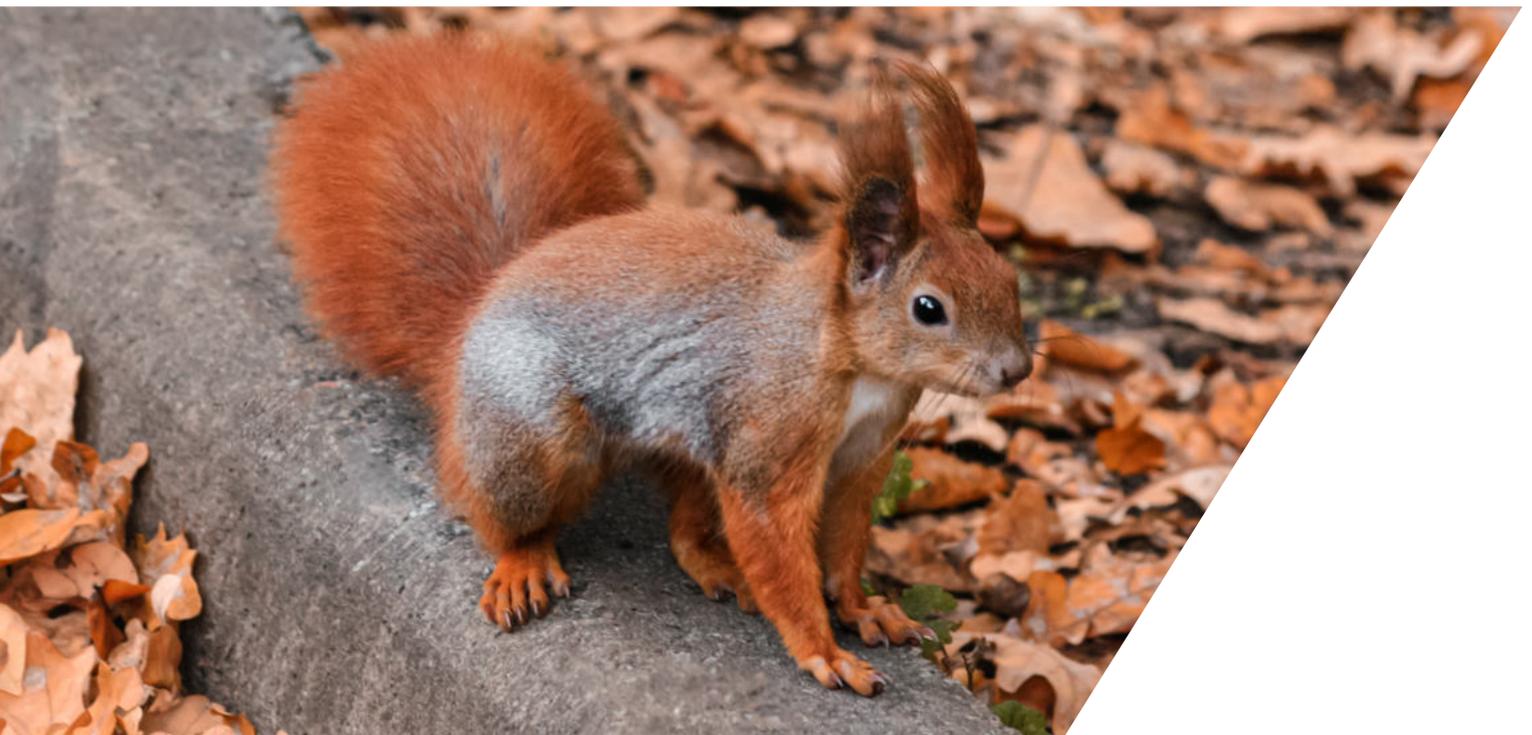
” Le sujet des déchets est très prégnant dans les territoires touristiques, notamment pendant les périodes de fortes fréquentations. Depuis de nombreuses années, l’ANETT sensibilise ses adhérents particulièrement sur les déchets sauvages. Les élus des territoires touristiques font face, comme tous les autres, aux mégots de cigarettes jetés sur la voie publique, la plage ou les sites naturels entraînant à la fois un impact environnemental et un impact esthétique indispensables pour les communes touristiques. Il a été naturel pour l’ANETT d’accepter d’intégrer le comité des parties prenantes d’Alcome. L’ANETT et Alcome prévoient d’aller plus loin en 2022 avec la mise en place d’un partenariat entre leurs structures. »

**Géraldine Leduc** (*ANETT*),  
membre du Comité des Parties Prenantes d’Alcome

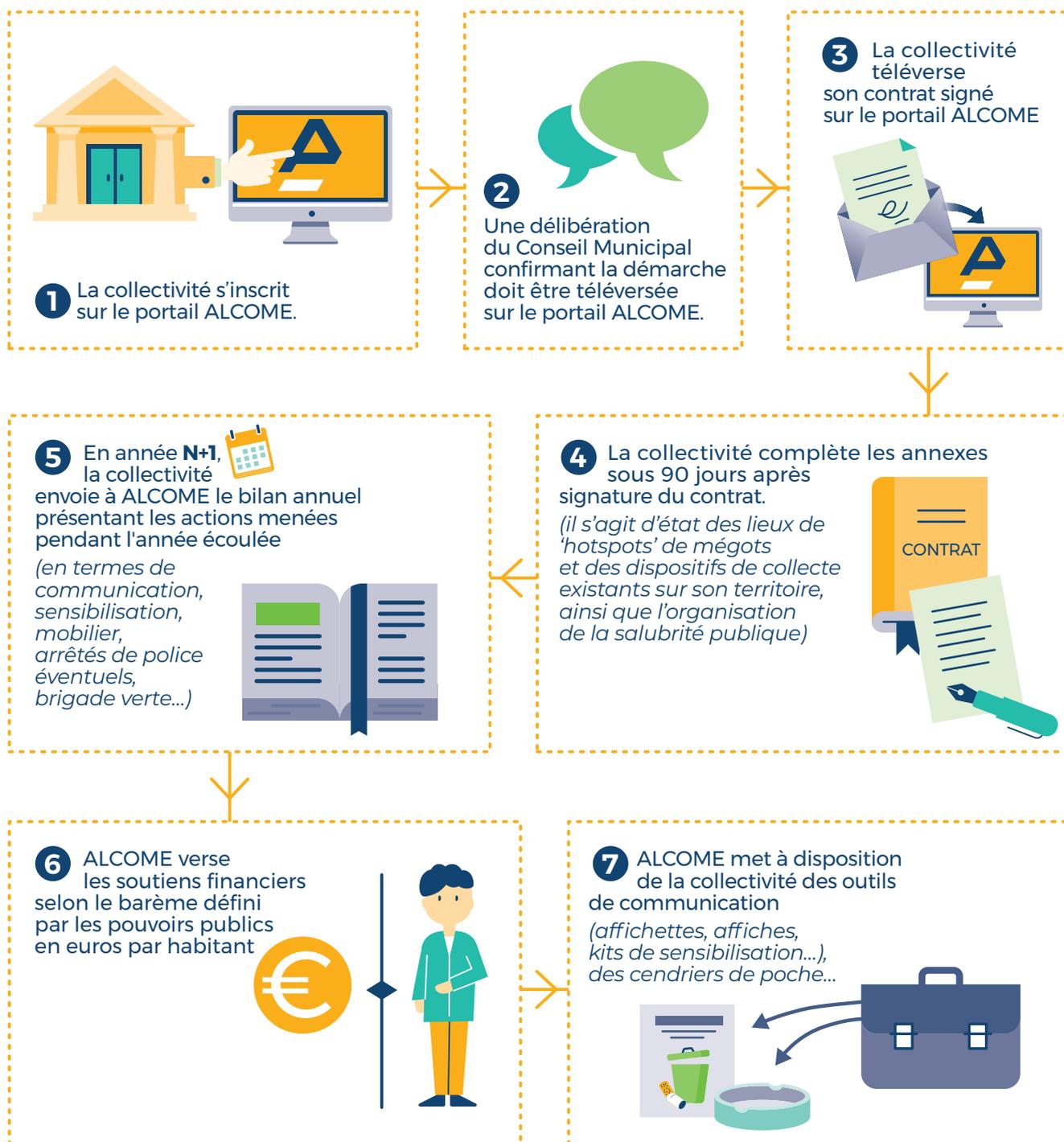


**3**

**NOS ACTIONS  
EN 2021**



# Le portail ALCOME, outil clé pour les contractualisations



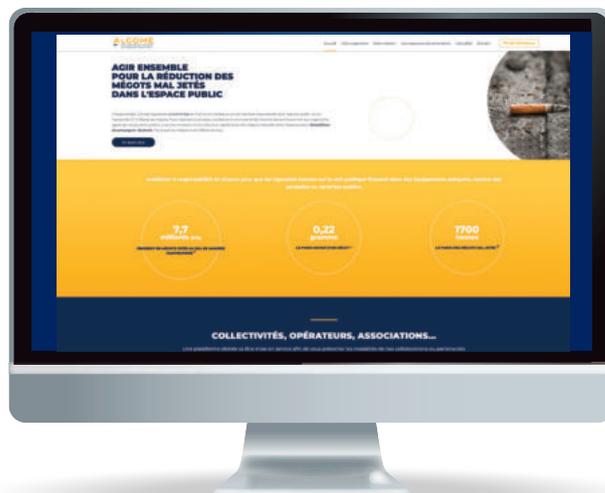
## La création de notre portail, étape indispensable pour initier la contractualisation avec les collectivités

Dès l'obtention de son agrément en août 2021, ALCOME a travaillé sur le développement du portail, élément clé permettant de déployer la filière REP :

<https://portail.alcome.eco/>

Le portail d'ALCOME permet la dématérialisation de nos relations contractuelles avec les différents acteurs pouvant contractualiser avec ALCOME, soit les communes, les groupements de communes, les Cafés/Hôtels/Restaurants et les personnes publiques en charge des espaces naturels.

Lors de la création et du développement du portail, nous avons présenté et partagé à des acteurs extérieurs tels que AMORCE, le CNR et l'AMF, les principales fonctionnalités de notre dispositif. Notre objectif étant de partager en amont avec les différents utilisateurs les enjeux et ajuster notre outil au plus près des besoins du terrain.



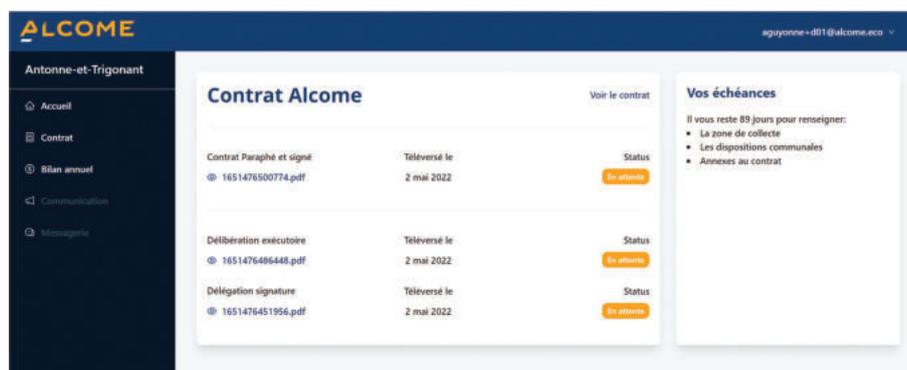
Notre portail vise à réaliser un traitement automatisé, fluide et efficace du suivi contractuel et administratif. Il a pour objectif de faciliter et d'automatiser les différentes étapes de contractualisation avec ALCOME :

### 1 L'INSCRIPTION :

sélection du profil, création du compte en complétant les coordonnées

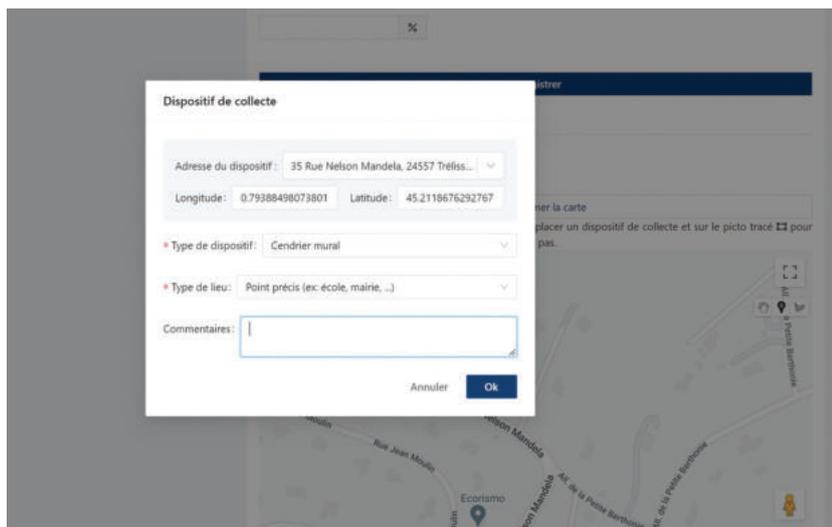
### 2 LA CONTRACTUALISATION :

téléversement des documents et renseignement des informations nécessaires à la contractualisation, téléversement du contrat signé

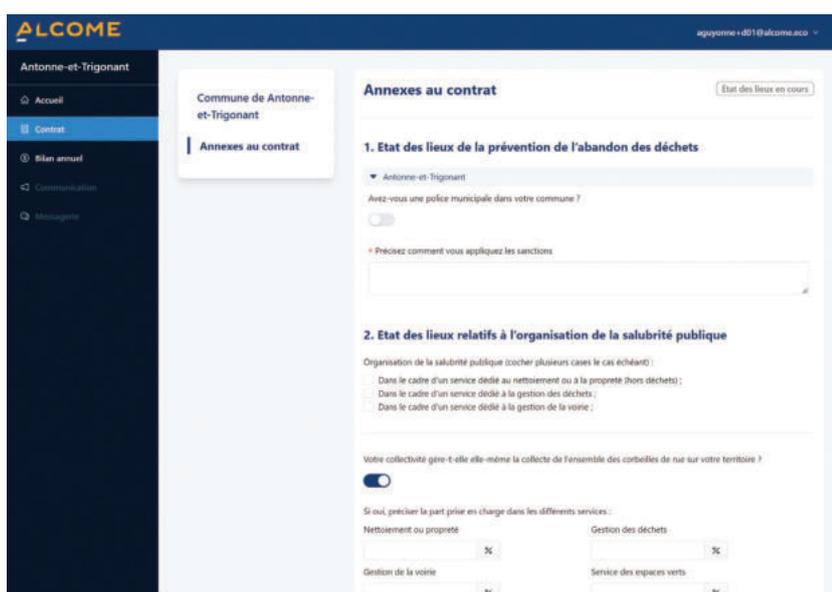


### 3 POST-CONTRACTUALISATION :

après avoir signé son contrat avec ALCOME, une collectivité dispose de 90 jours pour compléter les annexes du contrat, notamment l'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets. Il est demandé à la commune ou au groupement de remplir une cartographie des dispositifs de collecte (cendriers de rue, corbeilles avec éteignoir...) et une cartographie des Hotspots, lieu de concentration de mégots abandonnés illégalement.



Le remplissage des annexes au contrat constitue une étape nécessaire pour permettre à ALCOME et à la collectivité d'avoir un état des lieux initial et pouvoir **assurer un suivi des avancées durant les années de contractualisation**. Les communes et groupements contractualisant avec ALCOME doivent transmettre en année N+1, via le portail, le **bilan annuel des actions menées** pour lutter contre l'abandon de mégots, afin de recevoir ses soutiens financiers.



La première version du portail a été mise en ligne le **23 août 2021** et a permis à des premières communes de contractualiser. La deuxième version du portail a été mise en ligne le 25 novembre 2021. Elle a permis aux groupements de communes de s'inscrire et d'améliorer le parcours pour les communes. Dans une optique de pédagogie et d'accompagnement au plus près des collectivités, notre portail a été construit pour proposer un outil facile à prendre en main. L'utilisateur est accompagné tout au long de son parcours avec des explications de la démarche à suivre.

ALCOME continue à travailler sur le développement du portail pour assurer dès 2022 une **optimisation des parcours préexistants** et pour permettre aux Cafés/Hôtels/Restaurants et aux personnes publiques en charge des espaces naturels de contractualiser.

Le portail est accessible à l'ensemble des collectivités de métropole et d'Outre-Mer. Par ailleurs, dans le cadre de son plan de prévention et de gestion des déchets dans les collectivités d'Outre-Mer, ALCOME a rencontré dès 2021 différents acteurs facilitateurs d'action d'éco-organismes sur les territoires d'Outre-Mer afin de préparer des actions dédiées à ces territoires en 2022.

## **2021 : commencer à nous faire connaître par les collectivités et faire de la pédagogie sur le fonctionnement d'une filière REP**

Dès l'obtention de notre agrément en août 2021, nous avons mis en place un **accompagnement dédié** pour répondre aux demandes entrantes et faciliter la contractualisation des communes et groupements de communes. Nous avons donc ouvert notre numéro vert (09 80 40 50 94) et notre adresse mail générique [contact@alcome.eco](mailto:contact@alcome.eco) pour pouvoir répondre dans des délais les plus courts à l'ensemble des demandes entrantes.

Nous avons organisé **dès septembre 2021** des webinaires dédiés aux communes pour présenter l'éco-organisme. **Le 14 décembre 2021**, nous avons réuni les communes inscrites sur le portail pour les aider à passer à l'étape de contractualisation en apportant notamment des précisions sur le contenu et les enjeux du contrat-type. D'autres webinaires sont aussi planifiés en 2022. **ALCOME a une forte volonté d'accompagner les communes dans l'univers des filières REP** et met en place les dispositifs nécessaires pour présenter ALCOME, le fonctionnement d'une filière REP de nettoyage et ses enjeux.

## **Nos résultats**

Au 31 décembre 2021, le portail comptait **111 communes inscrites** dont **22 communes** ayant contractualisé et **9 groupements de communes inscrits**.

Les premières inscriptions ont eu lieu dès le lendemain de la mise en ligne du portail soit le 24 août 2022. Les premières communes inscrites sur le portail sont les six communes suivantes : Mouilleron-le-Captif, Hanvoile, Champagnole, Nieppe, Suippes, Montluçon.

Les premières communes ayant contractualisé avec ALCOME sont Local-Mendon et Fuveau le 22 octobre 2021.

Le portail ALCOME a pour ambition de couvrir un public large et de permettre à toutes les communes, quel que soit leur typologie, de pouvoir contractualiser avec ALCOME. À titre d'exemple, Reims, commune urbaine dense, et Saint-Pons-de-Thomières, commune rurale, ont chacune pu contractualiser avec ALCOME dès 2021.

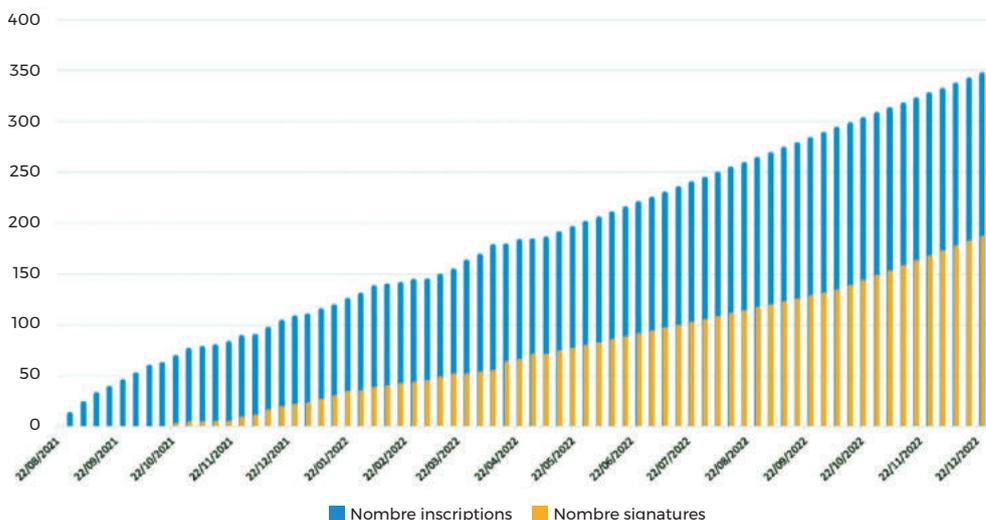
Les 22 communes ayant contractualisé en 2021 couvrent 703 566 habitants. Cela correspond au versement de soutiens financiers de 643 320 € en 2022, résultant de l'application du barème aval national. Les barèmes mentionnés ci-dessous sont pondérés par un facteur multiplicatif de 0,5 pour l'année 2021 et de 0,75 pour l'année 2022. Le montant du versement des soutiens versés à chaque commune est calculé prorata temporis, en proportion du nombre de jours en 2021 pendant lesquels le présent contrat a été en vigueur.

**Le barème aval national défini dans le cahier des charges d'agrément est le suivant :**

TYPOLOGIE DE COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/HABITANT/AN)
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain dense : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus d'1,5 lits touristiques par habitant</li> <li>• Un taux de résidences secondaires supérieur à 50%</li> <li>• Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants</li> </ul>	1,58

Afin de monter en puissance et d'augmenter le nombre de contractualisations avec les communes et les groupements, ALCOME va poursuivre son travail de pédagogie autour de la filière REP. ALCOME a pour ambition de compter 350 communes inscrites dont quasiment 200 communes ayant contractualisé fin 2022.

**EVOLUTION ET PROJECTION DES INSCRIPTIONS ET CONTRACTUALISATIONS AVEC ALCOME EN 2022**

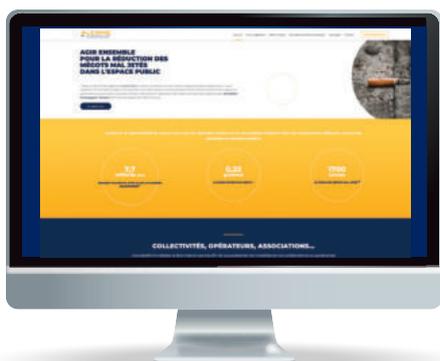


# Nos premières actions de sensibilisation et de communication

## Lancement d'ALCOME

Dès l'obtention de son agrément, ALCOME a transféré son ancien site web Mission Mégots à son nouveau site <https://alcome.eco> et a mis en ligne ses outils de communication tels que son logo et #MissionZeroMegot, notamment grâce à la collaboration avec une agence de communication.

Site web : <https://alcome.eco>



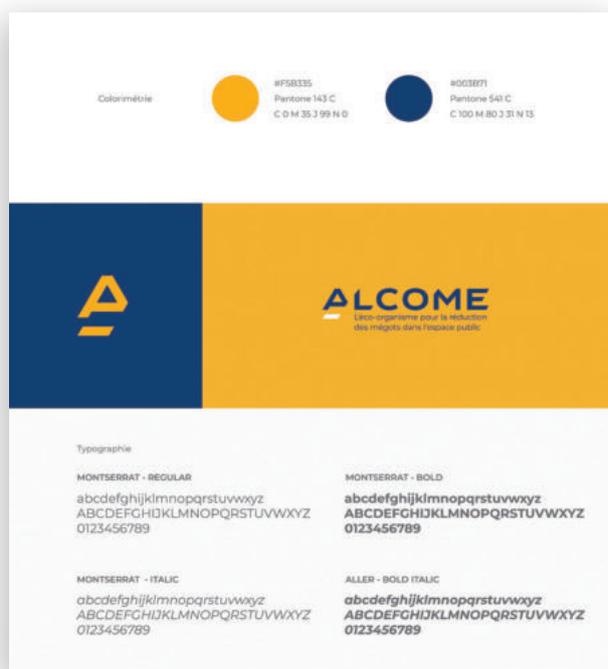
#MissionZeroMegot :



Logo ALCOME

**ALCOME**  
L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

Exemples de la  
charte graphique d'ALCOME :



## Obligations réglementaires

### Particularité d'ALCOME :

Au regard de la sensibilité et de la complexité du sujet, ALCOME est placé sous tutelle de deux ministères : le Ministère de la Transition Ecologique et le Ministère des Solidarités et de la Santé. ALCOME doit obtenir validation de toute action de communication, information ou sensibilisation de ces deux Ministères afin de s'assurer la conformité des moyens mis en œuvre. Aussi, l'éco-organisme soumet pour avis en amont le Comité des parties prenantes afin de maximiser leur engagement.

Ainsi, tout au long de la chaîne de conception et de décision quant aux actions de communication structurantes, ALCOME encourage la consultation et les avis extérieurs.



Rouen © ALCOME

” Toute action de communication, information ou sensibilisation est réalisée sans préjudice du respect des dispositions des articles L. 3512-4 et L. 3512-5 du code de la santé publique, et des textes pris pour leur application, **interdisant toute forme de publicité et promotion directe ou indirecte en faveur du tabac, y compris toute référence aux fabricants, importateurs, distributeurs du tabac ou leurs organisations affiliées.**

L'éco-organisme soumet à l'**avis conforme des ministres chargés de l'environnement et de la santé** toute action et support d'information ou de sensibilisation qu'il projette de mettre en œuvre, après avoir obtenu l'avis de son comité des parties prenantes conformément au 7o de l'article D. 541-92. »

**Extrait de l'Arrêté du 5 février 2021**  
portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac

## Cibles et objectifs de la communication et sensibilisation

### Cible prioritaire :

les fumeurs, plus précisément les fumeurs aux « mauvaises » habitudes, à savoir disposant de leur mégot en dehors d'un dispositif de collecte (cendrier de poche, cendrier de rue, poubelle ménagère, corbeille etc.) par exemple sur le sol, dans le caniveau, dans un mobilier urbain inadapté (jardinière, abords des arbres en terre / herbe en milieu urbain, etc).

### Cible secondaire :

les non-fumeurs pouvant influencer les consommateurs des produits du tabac à adopter le bon geste.

## Objectifs d'ALCOME :



### QUELQUES CHIFFRES :



<sup>3</sup> Opinion Way, « Les fumeurs et la gestion de leurs mégots de cigarettes », avril 2019

<sup>4</sup> Opinion Way, « Etude mégots de cigarettes sur la plage », août 2020

Pour informer et sensibiliser les consommateurs, le cahier des charges d'agrément stipule qu'ALCOME doit **réaliser et soutenir des actions visant à informer les consommateurs des impacts liés à l'abandon de mégots dans l'environnement**, et visant à favoriser la prévention et la gestion des déchets.

ALCOME doit consacrer chaque année au moins **5% des écocontributions à des actions de communication des communes**, information ou la sensibilisation, dont la distribution de cendriers de poche.

Au moins une fois tous les deux ans, ALCOME doit ainsi organiser une campagne d'information et de sensibilisation nationale et élaborer des supports de communication destinés à sensibiliser les utilisateurs de produits du tabac à l'impact sur l'environnement de l'abandon de mégots.

Dès 2021, ALCOME a commencé à constituer des kits de sensibilisation pour les collectivités et acteurs locaux. Il s'agit d'une base documentaire comprenant notamment :

- Les chiffres clés, argumentaires, FAQ et autres messages prêts à être diffusés via les canaux de communication des partenaires (newsletter, réseaux sociaux, etc),
- Des visuels divers (motion design, infographies, illustrations et photos libres de droits, messages de sensibilisation),
- Des supports à personnaliser pour l'information de proximité (affiches, affichettes, dépliants, articles prêts à insérer dans les journaux...),
- Des films pédagogiques sur les effets du « mauvais geste ».

## Actions de communication et sensibilisation en 2021

En 2021 depuis le 10 août, les actions de sensibilisation d'ALCOME ont été lancées dans l'objectif de privilégier la visibilité de l'éco-organisme et sensibiliser au plus vite les fumeurs au bon geste. Les membres de la Mission Mégots ont anticipé l'obtention d'agrément en sélectionnant une agence de communication avec laquelle ALCOME a créé des affiches pour avertir le consommateur sur le bon geste. Ces affiches sont en cours de relecture pour validation par la Direction Générale de la Santé (DGS).

Par ailleurs, 2021 a été l'année de préparation pour permettre à ALCOME de passer des commandes dès 2022 de cendriers de poche permettant à l'éco-organisme de distribuer les cendriers de poche et une communication associée aux buralistes de France. Le système de distribution via Logista permet d'optimiser les transports en capitalisant sur un réseau existant. Les buralistes sont des acteurs clés-relais essentiels dans la lutte contre l'abandon des mégots dans l'espace public, du fait de leur proximité avec les fumeurs.

Pour toute action de sensibilisation, ALCOME a la volonté d'associer les acteurs les plus pertinents de l'écosystème.



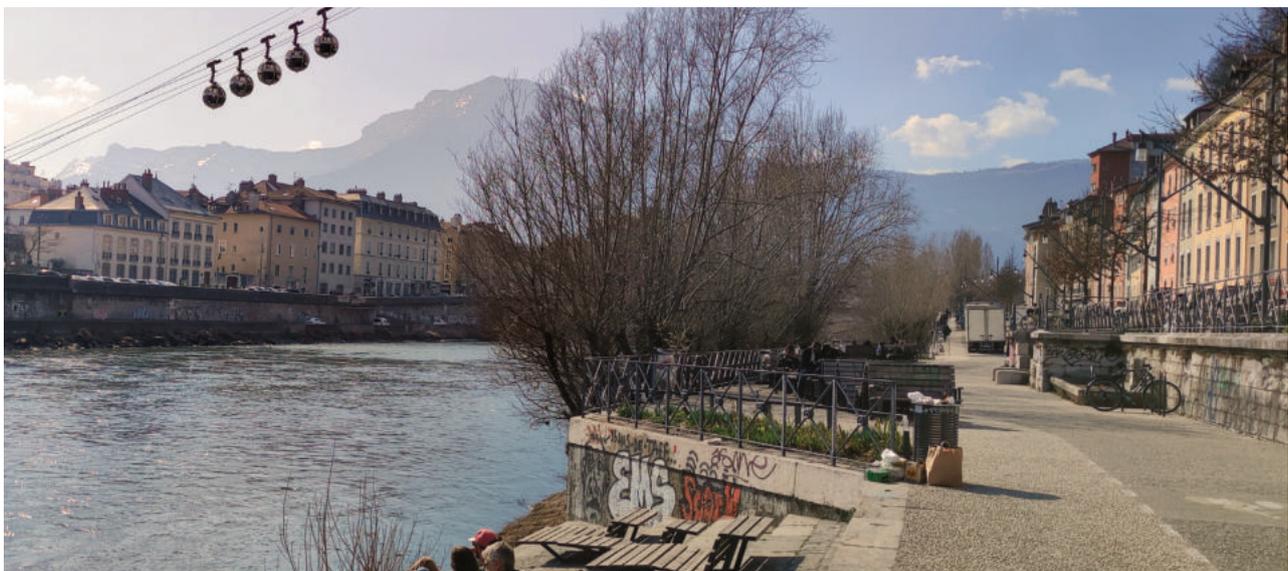
### Les buralistes, engagés dès le début de la démarche Zéro Mégot

Engagés dans la transformation de leur métier (de débitant de tabac à commerçant d'utilité locale), les buralistes se sont progressivement engagés dans une démarche RSE les amenant - sur un certain nombre de sites depuis 2018 - à distribuer des cendriers et à communiquer sur le bon geste auprès des fumeurs.

Dès la préparation du Projet de Loi pour une Économie circulaire et contre le Gaspillage ainsi que lors de la mise en place de l'éco-organisme, la Confédération nationale des buralistes, présidée par Philippe Coy, a témoigné de son implication sur le sujet ainsi que de ses premiers retours d'expérience.

Partie prenante dans les activités d'Alcome, la Confédération et ses fédérations départementales sont particulièrement engagées dans les actions de terrain, menées dans le cadre des communes-pilotes, afin d'expérimenter les méthodes et outils les plus efficaces pour un déploiement national de la démarche avec les buralistes. »

**Philippe Coy,**  
Président de la Confédération des Buralistes



Grenoble © ALCOME

# Nos premières études

Conformément au cahier des charges d'agrément, ALCOME doit mener deux études clés au démarrage de la filière :

- L'étude d'évaluation du gisement des mégots abandonnés dans l'espace public ('Etude Gisement'),
  - L'étude d'évaluation des coûts des opérations de nettoyage des mégots ('Etude Coûts').
- Dès 2021, ALCOME a rédigé les cahiers des charges de ces deux études.

## L'étude Gisement :

Le gisement de mégots abandonnés dans les espaces publics est une donnée essentielle. D'une part la connaissance du gisement et de son évolution sont indispensables à l'évaluation de l'atteinte des objectifs assignés à la filière par les pouvoirs publics, et d'autre part il s'agit d'un paramètre clé de l'évaluation des coûts du nettoyage qui sont à la base des soutiens financiers et d'accompagnement aux acteurs apportés par ALCOME.

Ainsi, le cahier des charges d'agrément d'ALCOME stipule qu'une étude du gisement de mégots abandonnés dans les différents types d'espaces publics doit être réalisée pour une année de référence puis actualisée tous les 2 ans.

Alcome a lancé en 2021 une consultation auprès de 4 bureaux d'études pour l'élaboration puis la mise en œuvre d'une méthode de mesure.

Le groupement Optae/Cortexia/Cartho a été retenu sur la base d'une méthode de comptage automatique des mégots par un dispositif de caméra couplée à une interface d'intelligence artificielle (reconnaissance d'image).

Réalisées sur un échantillon représentatif de 52 communes de métropole et d'outre-mer, les mesures couvriront 1000 km et seront répétées sur 2 périodes distinctes afin de tenir compte des effets saisonniers. Les résultats obtenus seront ensuite extrapolés à l'échelle nationale.

Après un avis favorable du Comité des Parties Prenantes, la méthode proposée a été soumise à l'approbation de la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de l'Ecologie (DGPR) et est désormais en cours de mise en œuvre pour des résultats attendus fin 2022.

Cette méthode, basée sur des comptages « automatiques » grâce au dispositif d'intelligence artificielle, n'est pas adaptée aux relevés des gisements abandonnés dans les espaces naturels du fait de l'hétérogénéité des milieux et des surfaces.

Une méthode particulière doit donc être conçue et testée, c'est pourquoi une étude spécifique aux gisements de mégots dans les espaces naturels sera engagée en 2022 pour disposer d'un état des lieux complet d'ici début 2023.



Grenoble © ALCOME

## L'étude Coûts

L'évaluation des coûts des opérations de nettoyage des mégots abandonnés constitue un enjeu stratégique, politique et prospectif pour la filière REP Produits de tabac. Celle-ci servira de support à la proposition par ALCOME au Ministre chargé de l'environnement d'éventuels ajustements du barème des soutiens financiers à partir de 2023.

Le cahier des charges de l'étude d'évaluation des coûts des opérations de nettoyage a été rédigé et partagé avec l'ADEME et l'AMF, membres du comité du pilotage de cette étude.



Lalinde © ALCOME

” Une étude d'évaluation des coûts des opérations de nettoyage des mégots abandonnés est réalisée par l'éco-organisme en lien avec l'ADEME et les collectivités territoriales au plus tard d'ici la fin de l'année 2022. L'éco-organisme peut proposer au ministre chargé de l'environnement des modifications du barème des soutiens financiers afin de tenir compte des résultats de cette étude et des évaluations mentionnées au paragraphe 2. »

**Extrait de l'Arrêté du 5 février 2021**  
portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac



Châlons-en-Champagne © ALCOME

## Objectif de l'étude d'évaluation sur les coûts des opérations de nettoyage des mégots abandonnés

L'objectif de cette étude est de permettre à ALCOME et à l'ensemble des parties prenantes – notamment l'ADEME et l'Association des Maires de France - de disposer d'éléments rationnels, objectivables et établis de manière concertée avec l'ensemble des acteurs pour servir de support aux financements apportés par l'éco-organisme aux collectivités territoriales et leurs groupements et aux autres personnes publiques conformément au 4.3 de l'annexe à l'arrêté du 5 février 2021 portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière REP des produits du tabac. Cette étude, basée sur des données de terrain constatées dans les collectivités, vise à disposer d'une évaluation des coûts des opérations de nettoyage des mégots abandonnés présentant un bon rapport coût-efficacité. L'enjeu d'une telle étude est de pouvoir :

- d'une part proposer des **chiffres suffisamment robustes** pour être utilisés pour une actualisation du barème de soutien des communes et leurs intercommunalités au titre du nettoyage,
- d'autre part de reposer sur un **processus de concertation** solide pour obtenir un consensus des pouvoirs publics et des parties prenantes concernées, notamment les représentants des communes, sur ces données.

Enfin, l'étude devra s'inscrire dans le **cadre européen** du périmètre des obligations associées à la propreté. Cette étude devra intégrer, si celles-ci sont publiées, les lignes directrices de la Commission Européenne pour viser une harmonisation de la prise en charge du nettoyage par les filières REP sur les Produits du tabac en Europe.

La consultation de cette étude pour sélectionner un prestataire ne sera lancée qu'à partir du début de l'année 2022 par ALCOME.

# Notre programme d'expérimentation des Communes Pilotes

Dès son agrément en août 2021, ALCOME a souhaité engager des travaux de terrain dans le but d'acquérir de l'expérience en matière de prévention des abandons de mégots et de collecte, et ainsi d'optimiser à terme le déploiement de la REP sur l'ensemble du territoire français.

**En engageant ce programme de sites pilotes, ALCOME souhaite :**

- **Tester** et le cas échéant améliorer la démarche et le portail de contractualisation des collectivités locales,
- **Identifier différentes méthodes** utilisables pour définir la notion de hotspots et leur recensement sur le territoire de la collectivité, et **cartographier des dispositifs de collecte** des mégots (cendriers de rue, corbeilles de rue avec éteignoir...)
- Aider à **construire des plans d'actions** destinés à réduire l'abandon des mégots dans les espaces publics et en mesurer l'efficacité (sensibilisation au bon geste, dispositifs de collecte...)
- **Capitaliser sur les expériences des collectivités locales** concernant leur choix de dispositifs de collecte des mégots.

Six villes représentatives des différents milieux et volontaires pour participer au programme ont été sélectionnées : La Ferté-sous-Jouarre, Grenoble, Rouen, Châlons-en-Champagne, Lalinde et Megève.

Ces villes bénéficient de l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé pour contractualiser avec ALCOME, réaliser un état des lieux de leur situation au regard des mégots abandonnés et élaborer un plan d'actions à l'échelle de la ville sur lequel les résultats seront mesurés précisément par comptage.

Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2022, ALCOME consolidera les enseignements et recommandations tirés des sites pilotes et publiera début 2023 un guide méthodologique à l'attention des collectivités locales.

**Cette étape de travail de terrain est nécessaire pour identifier les leviers d'actions les plus efficaces pour réduire l'abandon des mégots et trouver les meilleures réponses aux difficultés rencontrées par les collectivités locales.**



Lalinde © ALCOME



Châlons-en-Champagne © ALCOME

” Les enjeux de propreté publique étaient déjà au cœur des préoccupations des élus de la ville avant même que nous contractualisions avec l'éco-organisme ALCOME. Aussi, le fait d'avoir été retenu dans le programme « villes pilotes » d'ALCOME nous honore et nous oblige. Cet accompagnement nous permettra d'avancer encore plus vite en matière de propreté et notamment de lutter plus efficacement contre le fléau des mégots de cigarettes abandonnés dans l'espace public car il s'agit pour les élus que nous sommes d'une priorité que d'offrir à nos administrés un cadre de vie toujours plus attractif ».

**Ugo PEZZETTA,**  
Maire de La Ferté-sous-Jouarre





## NOS DONNÉES FINANCIÈRES

4



# Eco-contributions : accompagner nos adhérents

## 17 adhérents mobilisés en 2021

En 2021, ALCOME dénombre 17 adhérents ayant effectué une déclaration.

---

### Les 17 adhérents sont les suivants :

---

- SEITA (Société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes)
- BRITISH AMERICAN TOBACCO France
- PHILIP MORRIS France SAS
- JAPAN TOBACCO INTERNATIONAL France SAS
- TRADITAB
- REPUBLIC TECHNOLOGIES INTERNATIONAL
- KT INTERNATIONAL (King)
- GIZEH RAUCHERBEDARF (mandataire POESCHL)
- J.CORTES Cigars
- ARNOLD ANDRE GMBH
- BURGER SHONE TRADING AG/DANNEMANN
- DEAN & SIMMONS
- SCANDINAVIAN TOBACCO GROUP France
- KARELIA TOBACCO COMPAGNY INC.
- ROYAL DISTRIBUTION
- VILLIGER France
- VON EICKEN France

## Volumes déclarés par catégorie de produits

LES VOLUMES DÉCLARÉS PAR CATÉGORIE DE PRODUITS  
POUR 2021 SONT LES SUIVANTS :

	QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ 2021 (données au 15/03/2022)
<b>CATÉGORIE 1 : Produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique</b>	<b>33 853 441 543</b>
Cigarettes manufacturées avec filtre en plastique	<b>33 303 958 885</b>
Cigarillos avec filtre en plastique	<b>310 094 427</b>
Sticks de tabac à chauffer avec filtre plastique	<b>239 388 231</b>
<b>CATÉGORIE 2 : Produits destinés à être utilisés avec des produits du tabac</b>	<b>11 672 351 034</b>
Filtres vendus séparément (tabac à rouler)	<b>6 767 099 464</b>
Tubes vendus séparément équipés de filtres (tabac à tuber)	<b>4 905 251 570</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 525 792 577</b>

**Montant des  
éco-contributions  
perçues en 2021  
par ALCOME**

Le montant total  
des cotisations  
appelé en 2021  
est de

**8 296 754 €**

# Dépenses 2021 : structurer notre éco-organisme

## Nos faits marquants en 2021

### L'ATERRISSAGE DU BUDGET 2021 - VISION GLOBALE

POSTES BUDGÉTAIRES	ATERRISSAGE 2021 Du 11/12/20 au 31/12/2021 (13 mois)
CAHT 31/12/2021 - Eco contribution	8 296 754 €
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>1 346 896 €</b>
Ressources Humaines & Frais associés	182 983 €
Prestations externalisées	1 125 873 €
Ressources Techniques	38 040 €
<b>Activités de l'éco-organisme</b>	<b>116 415 €</b>
Collecte et nettoyage des mégots	29 365 €
Gestion des registres	33 160 €
Prévention et sensibilisation	53 890 €
Etudes et Recherche & Développement	
<b>Dispositif financier de garantie</b>	<b>950 €</b>
FISCAL	870 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 465 131 €</b>
<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2021</b>	<b>6 831 623 €</b>
<b>Provisions pour charges futures</b>	<b>- 6 831 623 €</b>
<b>Résultat net au 31/12/2021</b>	<b>0 €</b>

### La répartition des frais de 2021 sont caractérisés par la création de la filière REP :

**92%**  
des frais

sont liés au fonctionnement de l'éco-organisme. Ils sont liés à la structuration de l'éco-organisme et portent principalement sur les cinq premiers mois de lancement sur des prestations externalisées.

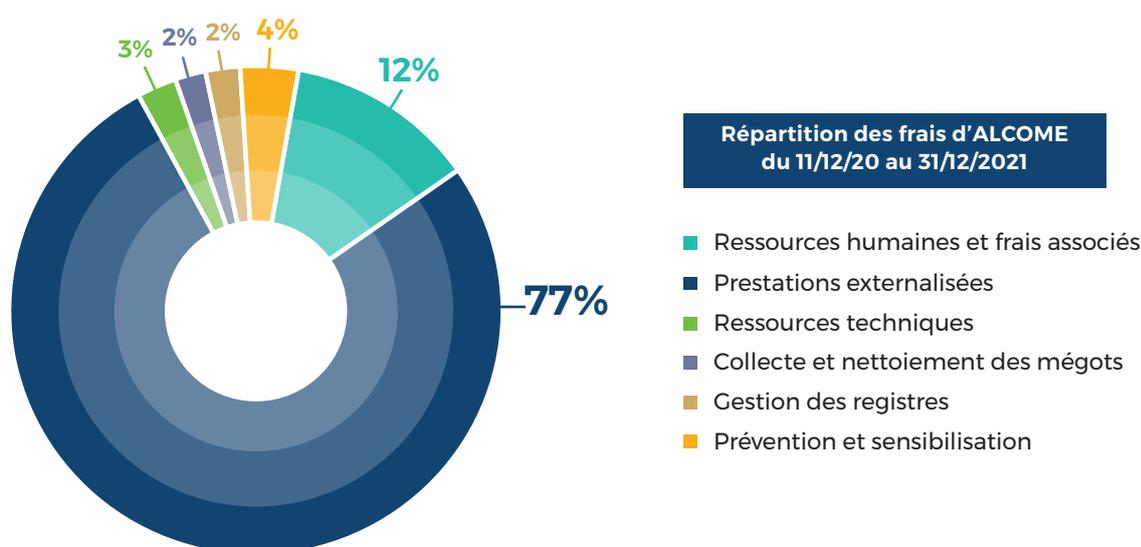
**8%**  
des frais

sont imputés à l'activité de l'éco-organisme. Montant exceptionnellement faible au regard du lancement de la filière en cours d'année.

---

**Les frais de fonctionnement et les frais liés aux activités de l'éco-organismes sont répartis de la manière suivante :**

---



---

**Les activités principales de l'éco-organisme sont les suivantes :**

---

■ **Collecte et nettoyage :**

le lancement du portail dès août 2021 pour permettre les premières contractualisations avec les communes, et les soutiens financiers aux communes.

■ **Sensibilisation :**

création des premières affiches pour les kits de communication aux communes et l'adhésion à Gestes Propres.

■ **Etudes et R&D :**

préparation au lancement des études (rédaction du cahier des charges gisement et coûts) et du programme communes pilotes (consultation pour sélection d'un prestataire et définition du programme) pour un lancement dès début 2022.

Conformément à son cahier des charges, ALCOME vise à remplir les engagements suivants qui sont de consacrer :

■ **5% du montant total annuel des contributions financières** aux soutiens à la sensibilisation des personnes publiques ;

■ **2% du montant total des contributions financières** perçues sur la durée de l'agrément à des projets de recherche et développement publics ou privés.



**5**

**INNOVATIONS,  
ENGAGEMENTS ET  
PARTENARIATS**



## Un préalable nécessaire au lancement d'un programme de Recherche et Développement

De par son agrément, ALCOME doit consacrer 2% du montant total des contributions financières perçues à des projets de recherche et développement publics ou privés.

L'activité autour de la collecte séparée des mégots étant naissante et peu documentée, ALCOME fait le choix en toute transparence avec le comité des parties prenantes et les pouvoirs publics de prendre le temps d'une étude détaillée sur les différentes fins de vie possibles pour les mégots correctement jetés.

Cette étude a pour objectifs :

- De constituer un corpus documentaire sur les enjeux réglementaires liés au regroupement, transport et à la fin de vie des mégots,
- D'évaluer les modèles économiques des différentes filières de traitement (valorisation énergétique et matière) des mégots existants actuellement, ou en développement, à l'échelle nationale,
- De quantifier et comparer les enjeux environnementaux et les risques liés aux différentes filières de traitement selon le maillage territorial des exutoires via une approche multi-critères de type ACV (empreinte carbone du transport, émissions atmosphériques, pollutions des sols, pollutions de l'eau...).

À l'issue de cette étude, ALCOME pourra définir sa ligne d'actions en matière de Recherche et Développement et engagera les programmes adaptés aux différentes filières de collecte et de traitement (appels à projets, recherches universitaires etc...).

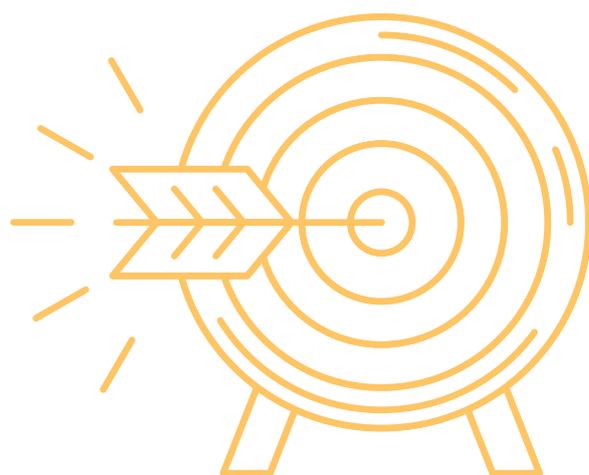
## Des partenariats multiples concourant à l'amélioration des connaissances et à l'atteinte des objectifs

Au-delà de ses obligations réglementaires, Alcome souhaite s'engager dans diverses opérations en collaboration avec d'autres REP concernées par les déchets abandonnés.

Ainsi, ALCOME contribue dès sa première année d'existence et au côté de Citeo à une campagne nationale de communication pilotée par l'association « Gestes Propres » sur le thème des déchets de la Terre à la Mer. L'objectif de cette campagne est de sensibiliser le grand public sur le fait que la majeure partie des déchets marins proviennent d'incivilités commises à terre.

De plus, ALCOME est associée aux mêmes partenaires pour la mise en œuvre du « plan 360 ° déchets abandonnés ». Il s'agit d'un plan pluri-annuel qui sera mené sur 3 collectivités locales dans le but d'identifier les pratiques de sensibilisation les plus efficaces, les dispositifs techniques les plus adaptés et de tester une politique de sanction.

Enfin, ALCOME contribue au groupe de travail Inter-REP mis en place par Rudologia sur le sujet des dépôts sauvages et des déchets abandonnés.



**6**

## **CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2022**



## 2021, année de lancement

L'année 2021 a constitué une année de lancement pour ALCOME et de première structuration de la démarche.

Nous avons posé les premières briques de démarrage de la filière par la mise en ligne du portail et les premières contractualisations. Nous avons mis en place la gouvernance et notre comité des parties prenantes. Nous avons préparé le terrain pour le lancement des études et des expérimentations concrètes sur le terrain au travers du programme de communes pilotes.

L'obtention de notre agrément au mois d'août 2021 a raccourci cette première année, mais ALCOME s'est lancé activement et dans un esprit collaboratif avec l'ensemble des parties prenantes sur les chantiers clés afin de déployer dans les meilleurs délais la filière REP Produits du tabac.

## 2022, année d'approfondissement

2022 sera une année clé pour ALCOME, l'année d'approfondissement sur différents sujets :

### 1 LES ÉTUDES :

Les études prévues au cahier des charges d'agrément que sont les études d'évaluation du gisement des mégots abandonnés dans l'espace public et l'étude d'évaluation des coûts des opérations de nettoyage des mégots vont être menées dès 2022. Mais ALCOME va plus loin en menant son programme communes pilotes pour concrètement expérimenter sur le terrain et tester l'efficacité de certains dispositifs dans l'espace public (dispositifs de collecte ou sensibilisation). ALCOME mènera également en 2022 une étude sur les impacts règlementaires, environnementaux et économiques de la fin de vie des mégots bien jetés (dans une corbeille ou un cendrier de rue) afin d'étudier les filières de fin de vie optimales pour les mégots qui seront massifiés à hauteur de 100kg par les collectivités sous contrat avec ALCOME.

**ALCOME cherche à apprendre au mieux avec ses parties prenantes et partenaires pour guider la REP dans la meilleure direction pour sa montée en puissance.**

### 2 LA CONTRACTUALISATION :

ALCOME mettra en ligne une version optimisée de son portail pour davantage faciliter la contractualisation avec les différents acteurs et digitaliser tous les échanges et relations avec ces derniers. ALCOME compte sur le renforcement de son équipe pour être plus encore présent aux côtés des premières collectivités sous contrat et en accompagner de nouvelles vers la contractualisation.

### 3 LA SENSIBILISATION :

Sensibiliser les fumeurs au bon geste constitue un levier essentiel pour permettre à ALCOME de mener à bien sa mission. Il nous paraît primordial de travailler dès l'année 2022, conformément au cahier des charges d'agrément, au lancement d'une campagne de communication nationale à destination des fumeurs.



**ALCOME**  
L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

<https://alcome.eco/>